

pas augmenter les salaires des employés, justement à cause du coût excessif de leur production ou du coût moins élevé de la production qui nous provient des pays étrangers, entre autres, du Japon.

Dans le domaine du caoutchouc, monsieur l'Orateur, le même problème existe. Nous pouvons acheter du Japon des bottes qui coûtent à peu près la moitié du prix que nous devons payer pour des produits canadiens, et c'est notre industrie canadienne qui en souffre.

C'est un peu la même chose dans tous les domaines, y compris celui de l'automobile. Les petites voitures européennes, par exemple, sont la cause de la concurrence qui subit notre industrie canadienne. Or, ce sont nos gens qui, en définitive, paient les hausses de prix chez nous, lesquelles sont occasionnées par les augmentations de salaires, les augmentations du coût de production et les augmentations de profits. Le tout fait partie du prix de revient des marchandises.

Il est clair, monsieur l'Orateur, qu'avec une population de 20 millions, le Canada ne peut pas produire à aussi bon marché que les pays qui ont des populations de 80 ou 90 millions, voire même 200 millions, comme les États-Unis. Notre coût de production est plus élevé.

Nous ne pouvons pas produire en aussi grande quantité et, par conséquent, le gouvernement doit protéger notre industrie canadienne d'abord. Ce faisant, je crois que nous protégeons—non seulement je le crois, mais j'en suis convaincu—les ouvriers canadiens et les classes sociales du Canada. Au fait, dans bien des domaines de notre production, nous devons, lorsque nous voulons exporter sur le marché mondial, consentir des baisses de prix considérables et même vendre à perte. Ce n'est pas tellement payant pour le Canada, mais nous devons, à tout événement, disposer de ces surplus de marchandises.

Mais encore là, monsieur l'Orateur, il est un point sur lequel je désire appeler l'attention de la Chambre; c'est que le débouché par excellence pour les produits canadiens, que nous devons exporter ou que nous devons vendre à tout prix, est encore le marché canadien, le marché des consommateurs du Canada. En effet, ce sont les besoins de ces consommateurs canadiens qu'il nous incombe, à nous, parlementaires, de satisfaire. C'est un marché continu, c'est un marché qui est toujours là, à notre portée, et on le délaisse pour nous tourner vers les marchés internationaux. Nous devons naturellement penser à importer, à exporter, à équilibrer au moins notre commerce avec les autres pays, etc.

Nous devons importer d'autres pays ce que nous ne produisons pas au Canada, comme nous devons exporter des choses que d'autres pays n'ont peut-être pas en quantité aussi

considérable que nous. Cela s'applique au domaine du bois, par exemple, au domaine du minerai, du fer de l'Ungava, des puits de pétrole, des ressources que nous possédons et que nous devons exporter. Mais, nous devons avant tout, je crois, voir à régler la situation de notre marché ou à satisfaire notre marché domestique.

Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la loi modifiant le Tarif des douanes, en lisant le tableau, je suis d'avis qu'il a fallu des experts pour penser à déchiffrer ce Tarif des douanes, parce que je crois qu'il y a plus de 120 ou 125 pages d'amendements de toutes sortes. Nous y voyons, la plupart du temps, des références au tarif de préférence britannique de 10 ou de 15 p. 100, au tarif de la nation la plus favorisée établi à 15 ou 20 p. 100 et au tarif général pour les autres pays qui ne sont pas favorisés ou qui ne jouissent pas de la préférence britannique de 20, 25, 30 ou 35 p. 100. Ceux qui ont établi ces chiffres se sont fatigué les méninges pour permettre au Canada d'essayer de réaliser quelques bienfaits de l'imposition du Tarif des douanes, mais cela ne règle pas la situation de notre marché, celle de notre production canadienne et surtout pas le problème de la distribution de nos produits.

Même si nous devons exporter certains de nos produits, même si nous devons en importer d'autres nations, un fait demeure, comme je l'ai dit tantôt, et c'est que nous ne pouvons concurrencer des pays qui ont une population de 90 ou de 200 millions d'âmes. Par exemple, quand on établit une comparaison avec les États-Unis, on constate qu'un travailleur américain produit cinq fois plus qu'un travailleur canadien. Pourquoi? Parce que les moyens de production sont quasi illimités. Ici, au Canada, nous n'avons qu'une population de 20 millions et quand bien même nous voudrions nous faire accroire que nous en avons 50 millions, cela n'est pas vrai. Cela ne sera pas vrai demain non plus. Cela peut être vrai dans 25 ans ou dans 50 ans, mais pas actuellement.

Alors, je crois que le gouvernement devrait présenter non seulement le bill C-131, mais un autre bill qui nous donnerait la possibilité de satisfaire les besoins des consommateurs, de satisfaire le marché domestique canadien, d'empêcher la concurrence—je ne dis pas malhonnête—assez désagréable à l'endroit de nos producteurs, de nos industries canadiennes. Il n'est pas raisonnable que nous privions nos ouvriers de travail chez nous, parce qu'il nous en coûte meilleur marché d'acheter du Japon.

Nous savons tous, par expérience, que les États-Unis ont établi des industries au Japon. La société *Westinghouse*, par exemple, et d'autres industries qui se sont établies là-bas